

Comptes rendus

GILLIER (Commandant breveté). — *La pénétration en Mauritanie*. Découverte, exploration, conquête. La police du désert et la pacification définitive. Préface de M. Carde, Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française. In-8°, XII et 359 pages, 2 cartes. Paris, Geuthner, 1926.

Le livre du Commandant Gillier comporte deux parties de longueur inégale. La première est une histoire détaillée de la pénétration européenne en Mauritanie jusqu'en 1925. La seconde, plus courte, est l'étude des problèmes qui se posent aujourd'hui pour la pacification définitive du pays. L'une et l'autre sont étroitement liées, et rien ne prouve davantage la nécessité d'une solution que la série, trop ignorée généralement, des combats, toujours pénibles et souvent coûteux, livrés par nos troupes depuis le début du XX^e siècle dans ce coin du Sahara.

L'intérêt essentiel de l'ouvrage est dans le récit de ces opérations toutes récentes, et dans l'exposé des enseignements qu'il faut en tirer pour l'avenir. Le Commandant Gillier dédie ses pages « à ses camarades méharistes, morts « pour la France, à tous ceux qui ont souffert au désert et « qui cependant l'ont aimé ». C'est un témoin, dont l'opinion repose sur des souvenirs personnels, et dont la voix doit être entendue.

Il a tenu pourtant à retracer brièvement dans ses premiers chapitres les étapes de la pénétration depuis les origines. Arguin, où les Portugais s'installent au milieu du XV^e siècle, devient pendant quelque temps le centre d'un commerce d'or et d'esclaves. Au XVII^e et XVIII^e siècles, la France, la Hollande, puis l'Angleterre entrent aux prises pour se disputer la possession des postes où se fait le trafic de la gomme, plus prospère à cette époque qu'aujourd'hui. On trouvera également un résumé commode de nos relations avec les Maures au cours du XIX^e siècle, depuis notre installation définitive au Sénégal en 1817 : une période de conflits dure jusqu'au moment où Faïdherbe, après avoir battu les Trarza et les Brakna, impose à leurs émirs en 1858 les traités qui leur interdisent toute incursion sur la rive gauche du Sénégal, mais les autorisent à percevoir un droit fixe de 3 % sur la valeur de la gomme apportée dans nos postes du fleuve. Puis jusqu'au début du XX^e siècle, nous n'avons plus à intervenir, et les Maures, occupés chez eux par les querelles intestines entre tribus ou entre prétendants au pouvoir, respectent à peu près

les conventions. Enfin un tableau des explorations en Mauritanie pendant cette période clôt ces chapitres préliminaires.

La bibliographie sommaire donnée en appendice se rapporte en grande partie à ces événements. Elle ne prétend pas être complète. On regrette cependant de ne pas y voir mentionner : « La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854 », par G. Hardy (Paris, 1921), livre indispensable aujourd'hui à qui veut étudier notre politique sur les confins du Sénégal pendant la première partie du XIX^e siècle, — et « A travers la Mauritanie Occidentale (de Saint-Louis à Port-Etienne) », par A. Gruvel et R. Chudeau (2 vol., Paris, 1909) ; ces deux auteurs fournissent des détails intéressants sur les anciennes escales d'Arguin, dont ils ont visité les ruines, et de Portendik ; ils font également un examen critique des explorations qui ont précédé la leur dans le Sahara occidental, et donnent de l'organisation sociale et économique des Maures une description qui n'est pas inutile pour comprendre nos relations avec eux.

La « pénétration proprement dite » n'a commencé qu'en 1902. Les Maures, perdant le souvenir du châtimement infligé par Faidherbe, multipliaient les pillages et les vols sur les deux rives du Sénégal. D'autre part la conquête du Soudan était achevée ; les frontières du Rio de Oro espagnol venaient d'être fixées en 1900 par un accord, dont les conséquences redoutables ne tardèrent pas à se manifester, mais qui nous laissait libres d'organiser à notre guise les territoires ainsi délimités. L'occasion paraissait favorable pour établir définitivement la paix en Mauritanie.

Le pays des Trarza est occupé en 1903, celui des Brakna en 1904, le Territoire Civil de Mauritanie est officiellement constitué dès le 18 octobre de la même année, et Coppolani y est nommé Commissaire du Gouvernement Général.

Ces brillants résultats, rapidement obtenus au moyen d'opérations militaires réduites, sont dus à l'action diplomatique de cet homme éminent, auquel le Commandant Gilliet rend un magnifique hommage. Coppolani « ne veut agir que pacifiquement, par persuasion. L'idée mère de sa politique est de « se présenter comme le défenseur des opprimés, ce qui lui « gagne la nombreuse clientèle des tribus maraboutiques. En « outre... il se propose de désagréger successivement par la « seule action politique les collectivités hostiles... Grâce à sa « connaissance approfondie de la mentalité musulmane, et à sa « maîtrise de la langue arabe, il fait tomber un à un tous « les obstacles, rallie les hésitants, convainc ses adversaires, « gagne enfin tous ceux qui l'approchent à notre cause, dont « il est dès lors considéré comme le véritable apôtre.

...« Il sut se créer chez certains chefs, en particulier chez « les grands marabouts, des amitiés dont nous récoltâmes « plus tard les fruits ; son souvenir est resté longtemps prestigieux parmi les tribus maraboutiques qui voyaient en lui « le représentant de la France tolérante et civilisatrice. »

Coppolani venait de s'installer à Tidjija, au cœur du Tagant, et se préparait à entrer dans l'Adrar, quand le soir du 12 mai 1905 il fut assassiné traîtreusement dans son camp par une petite bande de fanatiques venue de l'Adrar. On sut plus tard que le véritable instigateur du meurtre était Ma el Aïnin, marabout de la Zaouïa de Smara dans la Seguiet el Hamra, qui avec ses fils sera désormais notre plus dangereux adversaire en Mauritanie.

A l'abri de la frontière espagnole, au delà de laquelle toute poursuite nous est interdite, s'appuyant sur l'autorité du Sultan du Maroc, qui n'ose revendiquer ouvertement la possession des pays maures, mais dont un émissaire plus ou moins officiel est à la tête des dissidents lors du siège de Tidjikja en 1906, Ma el Aïnin ne cesse de prêcher la résistance contre nous et fournit à nos adversaires des armes à tir rapide et des munitions que des contrebandiers débarquent au Cap Juby. Dès ce moment, il devient évident que la pacification de la Mauritanie sera difficilement résolue dans les limites de territoire qui sont assignées aux troupes de l'Afrique Occidentale.

En réalité, l'obstacle du désert n'a jamais arrêté les nomades. Les événements politiques se répercutent fidèlement d'un de ses bords à l'autre, et qui n'en tient qu'un seul n'est jamais certain d'y être en paix.

Les agressions des dissidents furent rares en 1907, parce que la famine obligea les nomades à se disperser, et parce que les approvisionnements d'armes attendus du Maroc n'arrivèrent pas. Nous profitâmes de ce répit pour créer en Mauritanie les premières unités méharistes et renforcer l'organisation militaire. Mais l'attaque se produit avec violence en 1908 : Akjoujt, le poste le plus septentrional du Trarza doit être évacué ; le détachement méhariste du Capitaine Mangin est anéanti au Tagant ; un peu partout, des rezzou assaillent nos détachements, les campements soumis, les convois de ravitaillement, détruisent les lignes télégraphiques, enlèvent les chameaux pour nous empêcher de reconstituer nos unités méharistes. De mars à novembre de cette année, nous avons « à faire face à environ 135 attaques, et le total de nos pertes s'élève à 3 officiers, 5 sous-officiers, 134 tirailleurs tués, 7 européens et 40 indigènes blessés ».

L'occupation de l'Adrar, projetée naguère par Coppolani, et réalisée en 1909 par le Colonel Gouraud au prix de plusieurs rudes combats, enlève aux pillards leur dernier centre de ravitaillement et de refuge de ce côté-ci du désert. Elle assure la soumission des tribus sédentaires qui ont leurs principaux intérêts dans les palmeraies de l'Adrar, comme celle des dissidents du Tagant et du Trarza réfugiés en Adrar pour fuir l'autorité française, et des nomades dont nos nouveaux postes d'Atar et de Chinguetti permettaient de surveiller les terrains de parcours.

Elle ne résoud pas cependant le problème de la pacification définitive, qui désormais prend au contraire son véritable aspect. Les tribus dont nous occupons le territoire, sont maintenant nos auxiliaires et entretiennent des goums ; les marabouts nous fournissent des renseignements sur la formation et la marche des bandes de pillards qui viennent de l'extérieur. Nos adversaires, ce sont les grands nomades qui ont leurs points d'attache hors des limites politiques de la Mauritanie : les Regueibat et les Ouled Delim dans le Rio de Oro espagnol, les Ouled Bousba et les Tekna dans les territoires insoumis du Sud de l'Atlas marocain. Le rôle de nos méharistes est de protéger les tribus soumises contre leur incursions.

Tâche particulièrement ingrate, puisque les rezzou se forment hors d'atteinte, et échappent de même à la poursuite, si, comme c'est trop souvent le cas, il est impossible de les rejoindre pendant qu'ils opèrent en territoire occupé. Tâche sans cesse renouvelée, car l'humeur des grands nomades dépend des irrégularités du climat : certains campements se soumettent lorsque la sécheresse les chasse de chez eux et les oblige à venir résider en Mauritanie, et ils repartent en dissidence aussitôt que les pâturages ont reverdi dans le Nord. Tâche redoutable aussi : témoin l'anéantissement complet d'un détachement méhariste, d'ailleurs mal gardé, près du puits de Liboerat en 1913, le combat malheureux de Chreirik en 1923, l'audacieux coup de main contre Port-Etienne en 1924, les dures rencontres de Bou Garn et de Lekdim en 1924, de Treyfia en 1925, dans lesquelles de fortes harkas ne craignent pas de se porter à l'attaque de nos pelotons méharistes et ne sont repoussées qu'après leur avoir infligé de lourdes pertes.

Pour prévenir ces agressions, que pouvons-nous ? Pendant la même période, de remarquables randonnées ont été accomplies au Nord de la Mauritanie : colonne de répression dirigée en 1913 par le lieutenant-colonel Mouret, Commissaire du Gouvernement Général en Mauritanie, vers la Seguiet el Hamra, — jonction réalisée pendant l'hiver de 1920-1921 à travers le Sahara occidental entre le détachement soudanais du Commandat Lauzanne et les méharistes algériens du Capitaine Augiéras, — reconnaissance du Capitaine Ressot, commandant la Compagnie saharienne de la Saoura, qui en 1925 parvient jusqu'à Tindouf. Toutes ces démonstrations n'ont amené aucun résultat durable, et la conclusion du Commandant Gillier est que « nous sommes en Mauritanie réduits, vers le Nord, à la défensive, et à l'impuissance. Cette constatation est particulièrement pénible, mais à quoi servirait de la faire ? »

On peut bien d'autre part tenter de renforcer notre organisation défensive en Mauritanie même, et l'auteur en étudie les moyens avec une compétence particulière. Mais la situation ne sera foncièrement modifiée, que du jour où les dissidents ne trouveront plus de refuge en territoire espagnol, et

où le Protectorat marocain aura pu occuper son front saharien et étendre son action sur la région peuplée du Draa, d'où partent les gros rezzou qui vont piller le Soudan.

La Mauritanie, où tant d'énergies, et de vies, se dépensent vainement, est incapable de résoudre toute seule un problème qui est celui de la pacification de tout le Sahara occidental. Et c'est ce qui rend particulièrement angoissant l'appel lancé par le Commandant Gillier. Il faut souhaiter ardemment que le Maroc soit un jour prochain en mesure d'y répondre.

Marcel LARNAUDE.

MOULIAS (Capitaine Daniel), Chef de Bureau des Affaires Indigènes. — *L'Organisation hydraulique des oasis sahariennes*. — In-8°, 305 pages, 1 carte, Alger, Jules Carbonel, 1927.

Cet ouvrage, qui a valu à son auteur le grade de Docteur en Droit, rendra autant de services aux géographes qu'aux juristes. Ils y trouveront un inventaire précis des ressources hydrauliques, et une description rajeunie des procédés d'irrigation dans les oasis des Territoires du Sud de l'Algérie. Les données, jusqu'à présent éparses dans de nombreux ouvrages de détail, sont coordonnées suivant une méthode très sûre, et complétées par des enquêtes menées sur place par l'auteur ou spécialement demandées à des correspondants. C'est un tableau d'ensemble comme on n'en possédait pas encore.

Le Capitaine Moulias, orientant toujours ses conclusions vers la pratique, s'est attaché en effet, non à analyser d'une manière abstraite le régime légal des eaux et ses principes, mais à l'étudier dans ses applications. Il a pensé dès lors, et on ne saurait trop l'en louer, que des phénomènes juridiques de cette catégorie ne pouvaient être examinés en dehors du milieu physique où ils se sont créés. Pour déterminer leurs caractères, pour les expliquer, pour tenter de les transformer, il faut nécessairement rechercher si leur raison d'être ne se trouve pas dans certaines conditions naturelles.

Les problèmes que pose la possession de l'eau, dépendent des ressources disponibles et de la façon dont elles se présentent. Une source, un puits ordinaire, un puits artésien, une rivière, ne fournissent pas des débits équivalents, ni de même régularité. A chacun des cas, correspondent un ou plusieurs procédés de distribution et d'appropriation.

Il s'agissait donc de classer les oasis suivant l'origine de l'eau dont elles disposent. La réalité offre souvent des combinaisons complexes, et il arrive que dans une même oasis on recueille l'eau sous plusieurs formes. Mais il y a presque toujours un mode d'utilisation qui prédomine, et qui permet de caractériser le groupement. Le plan régional proposé par le Capitaine Moulias répond aux idées qui ont cours chez les géo-

graphes. Il est parfaitement adapté au but poursuivi et aux limites territoriales choisies.

Dans chacun de ces groupes d'oasis, l'auteur étudie successivement les conditions géographiques de l'eau, les conséquences économiques qu'elles déterminent, les coutumes minutieuses et diverses de l'irrigation indigène, les problèmes juridiques ainsi posés, l'action éventuelle de la tutelle administrative. Il manifeste un tel souci de la précision que, dans certains cas, il substitue à la monographie du groupe, celle d'une oasis prise comme type : ainsi pour Tolga, pour Sidi Okba, pour Laghouat. Ce procédé ne nuit pas à l'unité de l'ouvrage. D'instructives comparaisons, instituées fréquemment entre les divers types, évitent toute impression de morcellement.

Une première catégorie d'oasis, situées pour la plupart non loin du pied de l'Atlas Saharien, utilise principalement des eaux de surface, provenant des pluies tombées dans la montagne. Mais il convient de distinguer plusieurs types :

— les palmeraies du Zab occidental sont alimentées par de belles sources pérennes, dont le débit leur appartient tout entier, et dont la propriété ne leur est contestée par aucun voisin. A Tolga, depuis 25 ans, d'heureux coups de sonde ont en outre fait jaillir des eaux artésiennes abondantes.

— dans le Zab oriental au contraire l'eau d'arrosage est en majeure partie dérivée des oueds qui descendent de l'Aurès, et les quantités sont très variables suivant les saisons. Encore les ksouriens doivent-ils partager ces ressources parcimonieuses avec les montagnards, qui font de jour en jour des prélèvements plus considérables.

— Laghouat est encore une oasis de rivière, mais elle dispose de quantités toujours suffisantes, parce que l'eau vient en réalité de sources qui jaillissent dans le lit de l'oued Mzi à peu de distance des palmeraies.

— enfin les oasis qui se succèdent le long de la Zousfana et de la Saoura depuis Beni-Ounif jusqu'à Ksabi, représentent un type complexe, où on utilise à la fois les crues, des puits, ces galeries souterraines que les indigènes appellent « foggara », et même à l'occasion de grosses sources résurgentes.

Les oasis où dominent les puits artésiens forment un deuxième groupe, plus localisé, mais autrement important au point de vue économique. Dans l'Oued Rir et à Ouargla, toute l'eau provient des nappes artésiennes. Lors de notre arrivée, les indigènes n'entretenaient plus qu'à grand peine les puits qu'ils creusaient à la main. On sait les merveilles qu'a réalisées là la sonde française. Ce coin du Sahara est aujourd'hui une des régions agricoles les plus riches de l'Algérie.

Dans le reste du Sahara algérien, il n'y a plus d'eaux courantes, ni jaillissantes :

— au Mzab, si la crue des oueds joue encore son rôle dans

l'irrigation des jardins, il faut en temps normal tirer l'eau de puits si profonds qu'on emploie la force des animaux.

— dans le Souf, les palmiers, plantés au fond de cavités creusées en pleine dune, puisent directement par leurs racines toute l'humidité qui leur est nécessaire. Le seul travail, d'ailleurs incessant, consiste à rejeter le sable qui tend perpétuellement à envahir les plantations.

— le Touat, le Tidikelt, le Gourara sont le domaine des « foggaras ». Ces étonnants canaux souterrains ont pour fonction de capter les faibles griffons épars dans le sous-sol, et de concentrer les eaux pour les amener, sous un volume suffisant et par simple gravité, jusqu'au niveau des palmeraies. Les procédés de mesure et de distribution atteignent ici une rare perfection, et ils sont également originaux : cas unique dans le Sahara algérien, la répartition se fait en volume, et non par temps et par tour d'eau comme partout ailleurs.

— dans les « arremis » du Hoggar, l'irrigation n'a plus cette ampleur, ni cette complexité : les canaux qui remplacent les « foggaras » sont généralement de simples tranchées ouvertes dans le lit des oueds et réparées après chaque crue. On utilise aussi des puits peu profonds. Dans le Tassili des Ajjers, l'eau n'est plus fournie que par des puits, ou par des sources comme à Djanet.

On ne saurait résumer ici tout le contenu de cet exposé substantiel. Il faut pourtant signaler que certaines questions d'actualité saharienne y sont pour la première fois traitées dans leur ensemble.

Ainsi le partage des eaux de l'Aurès entre les habitants de la plaine et ceux de la montagne. L'extension récente des cultures irriguées dans les vallées aurasiennes a rompu, au détriment des sahariens, l'équilibre, qui semblait exister autrefois. Dans les centres de l'oued El Arab et de l'oued Guechtane, les palmeraies sont peu importantes ; les rivières servent surtout à irriguer pendant l'hiver des champs de céréales. En cette période, les eaux sont abondantes, les besoins de la montagne restreints. Le partage est relativement facile : deux arrêtés du Gouverneur Général ont récemment confié à une Commission locale le pouvoir d'ordonner l'ouverture des barrages de la montagne pendant les mois de décembre à avril.

Mais à Sidi Okba, sur l'oued El Abiodh, ce sont les palmiers qui tiennent la première place, et aujourd'hui, par suite d'irrigation insuffisante, leur rendement a énormément diminué. Pour leur fournir, surtout en été, l'eau nécessaire, il fallait chercher un remède différent. L'Administration vient de décider la construction d'un barrage-réservoir sur le cours de l'oued à sa sortie de l'Aurès, dans la gorge de Foum-el-Kherza.

C'est également dans ces dernières années, en 1919, qu'a été organisée à Laghouat, sous les auspices de l'autorité militaire, l'Association syndicale de l'oued Mzi. Depuis la conquête, et

suivant un règlement édicté par le général Yusuf, l'eau est en effet distribuée aux jardins de Laghouat proportionnellement à leur surface, et pendant un temps calculé en minutes et en secondes, sans tenir compte du volume disponible. Il s'ensuit que dans cette oasis l'eau ne se vend, ni se s'achète séparément ; alors que partout ailleurs au Sahara l'eau est l'objet essentiel des contrats de propriété, elle n'est plus ici que l'accessoire de la terre, et ne se transmet qu'avec elle. On voit immédiatement les inconvénients de ce système trop imprégné de conceptions européennes, quand il s'agit d'étendre les superficies cultivées : les propriétaires consentent difficilement à réduire, au profit d'usagers nouveaux, le temps d'irrigation qui leur est attribué. C'est pour leur donner conscience de leurs intérêts communs, que les administrateurs militaires de la Commune de Laghouat les dirigèrent vers la constitution d'un syndicat des eaux.

Il fonctionne actuellement sous la forme d'une « association libre ». Mais son existence est quelque peu précaire. Car les pouvoirs qu'on a jugé prudent de réserver aux autorités locales dans l'organisation du syndicat, rendent impossible sa transformation légale en « association autorisée », dont les rôles de cotisation seraient exécutoires.

Dans l'Oued Rir enfin, une autre question, plus grave, étant donné l'importance des intérêts engagés, est en ce moment posée. Divers indices montrent que la multiplication désordonnée des forages artésiens pourrait bien compromettre l'actuelle prospérité.

Les indigènes, avec des procédés primitifs, mais d'une adresse étonnante, ne pouvaient foncer leurs puits au-dessous de 40 mètres. Les forages mécaniques descendirent facilement jusqu'aux nappes inférieures. C'est à cela que fut dû surtout l'accroissement des débits. Mais chaque nappe ne peut avoir qu'un débit limité. Aussitôt que cette limite est atteinte, les nouvelles saignées, surtout si elles sont faites en contre-bas, portent préjudice aux vieux puits, et les plantations nouvelles ne se développent qu'au détriment des anciennes. Une exploitation abusive n'aboutit qu'au déplacement des jardins. Les exemples de Touggourt et de Mraïer sont tout à fait significatifs.

Il a donc fallu reconnaître la nécessité de limiter les forages. Pour que la réglementation soit efficace et applicable à tous les propriétaires, européens comme indigènes, une législation nouvelle était indispensable. Un projet de loi, préparé par le Service des Travaux Publics des Territoires du Sud, vient d'être soumis à l'approbation du Parlement, et il faut souhaiter qu'il sera voté.

Marcel LARNAUDE.

BASSET (René). — *Mille et un contes, récits et légendes arabes*, tomes II et III. — Paris, Maisonneuve, 1926-27, in-8°, 503 et 629 pages.

De même que pour le premier volume de cet important recueil (analysé dans cette revue), il ne semble pas inutile de tenter un classement sommaire des textes contenus dans ces deux derniers tomes.

A) Tome II (contes sur les femmes et l'amour) : amour platonique (72, 84, 88), amants célèbres (7, 18, 44, 45, 54), mort d'amants (12, 55, 59, 66, 67, 70, 76, 82, 87, 93), vers relatifs à l'amour (37, 92), recettes contre l'amour (4), recherche d'une épouse (21), discrétion d'amoureux (29), entretien interrompu (26), rivalité de femmes (33), calomnie dévoilée (9), mari battu (20), divorce (79), trahison punie (61), infidélité punie (23, 28), subterfuges et stratagèmes (1, 5, 6, 14, 19, 31, 34, 36, 38, 43, 49, 53, 57, 64, 65, 78, 80, 83), anecdotes plaisantes et bons mots (10, 11, 13, 27, 32, 35, 40, 41, 42, 50, 51, 52, 56, 62, 63, 74, 86, 89, 90), Si Djoha (24, 48, 60, 69, 73, 77), énigmes (17, 71, 91), talismans (16, 30, 47), prédiction réalisée (15), songes et enchantements (2, 25, 39, 58, 68, 75, 81), superstitions (46).

B) Tome III (légendes religieuses). On peut le diviser en deux parties principales : cycle des prophètes (7 à 117), cycle islamique (depuis 125) ; on en isolera les légendes relatives aux anges (1-3, 310-311, 333, 341, 344, 351, 378, 380), au diable (4-6, 379), au paganisme antique (35, 88-92), aux Israélites (288-309), à l'Arabie païenne (61, 118-124, 163), aux saints maghrébins (225-226, 230, 233-236, 258).

C) Le tome II contient d'autre part, sous le titre de « Contes divers », 192 récits dont un certain nombre offrent des analogies avec ceux des autres sections de l'ouvrage. Aux contes merveilleux se rattacherait les numéros 7, 18, 44, 68 et 133, 159, 163, 166, 167, 169, 171 ; aux contes plaisants, les numéros 13, 17, 20, 22, 26-30 et 98, 40, 41, 67, 71, 72, 82, 90, 97, 115, 117, 130, 135, 182, 191 ; aux légendes religieuses, les numéros 73, 164, 172, 187, 188. Quant aux autres récits, on pourrait les répartir ainsi : origines (1, 8, 33, 45, 62, 112, 129, 132, 150), anecdotes de caractère historique (36, 47, 51, 52, 56, 57, 61, 66, 76, 80, 83-85, 100, 104, 116, 123, 131, 137, 140, 147, 153, 162, 165, 170, 173), allusion au Coran (103), proverbes (75, 119), le naturel ne change pas (59, 157), vicissitudes du sort (60, 111, 181), objets perdus et retrouvés (12, 139, 152), prédictions et traits de perspicacité (3, 23, 48, 77, 105, 160, 185, 190), justification d'accusé (2, 37, 144, 186), guérisons et traitements (14, 50, 55, 64, 69, 79, 112, 124, 142, 151, 179), histoires de voleurs (11, 16, 19, 21, 70, 95, 106-108, 110, 120, 126, 128, 134, 141, 149, 189), histoires d'animaux (10, 63, 89, 99, 114, 118, 127, 145, 146, 148, 176, 177, 180, 183, 192), amitié (32), constance (43, 96, 161), dévouement

(6, 9, 53, 91, 92), générosité (154), gratitude (49), hospitalité (5, 15, 101, 121, 156), probité (155, 168), injustice punie (42, 78, 86-88), orgueil (35), promesses non tenues (4), traits d'avarice (25, 81, 104, 122, 138, 184).

Enfin il faut signaler les thèmes répandus parmi plusieurs peuples, thèmes à propos desquels René Basset prouve, une fois encore, par ses commentaires une profonde connaissance du folk-lore comparé :

A) (femmes et amour) : 1 (analogue à un épisode de *Tristan*), 3, 5 (analogue aux *Souhails ridicules* de Perrault), 13, 29, 57 (analogue à un épisode de *Georges Dandin*), 64, 65, 68, 81 (ces quatre derniers analogues à des fabliaux).

B) (légendes religieuses) : 24, 55, 60, 73, 83, 112, 293, 321, 323.

C) (contes divers) : 3, 4, 24, 34, 38, 39 (thème du *Lai de l'oiselet*), 52, 65, 79, 102, 109, 125, 143, 157, 158, 174, 175, 178.

Il est superflu de souligner l'importance de ce recueil : au demeurant, ce n'est là qu'une partie des matériaux folkloriques amassés par René Basset ; on s'en rendra compte en parcourant la liste qui figure dans la bibliographie de ses travaux (*Mélanges René Basset*, t. II, p. 471-478) (1).

Henri MASSÉ.

BRUNEL (René). — *Essai sur la confrérie religieuse des Aïssdoûa au Maroc*. — Paris, Geuthner, 1926, in-8°, XVI et 258 pages.

Les Aïssaouas ont été l'objet de plusieurs études ; cela se conçoit si l'on songe à l'aire d'extension de la secte (qui a pour berceau Meknès) ; on trouve en effet des Aïssaouas non seulement en Afrique du Nord et au Soudan mais en Egypte, en Syrie et en Arabie. Il manquait toutefois un travail d'ensemble ajoutant aux sources arabes (dont quelques-unes seulement furent utilisées par Rinn) des informations orales recueillies de toutes parts.

M. Brunel, reprenant en détail la biographie de Sidi Mohammed ben Aïssa, fondateur de la secte, utilise des documents nouveaux : l'hagiographie marocaine lui a fourni des renseignements sur les disciples du saint, jusqu'alors à peu près inconnus ; d'autre part, surtout grâce à des informateurs populaires, — résidant à Meknès, il en a rencontré facilement — il a groupé des faits relatifs à la légende de Sidi Mohammed, légende peu originale mais qui prend place dans la matière de l'hagiographie comparée.

(1) Le n° 22 des *Contes sur l'amour* manque. Dans la même série, le titre du n° 56 est probablement : « Les trois femmes reconnues ». Même tome, lire : p. 24, n° 1, « kitâb el *aghâni* (non : *azhami*), p. 41, n° 2, « vetalapantchavinsatika, trad. Huber ». Un index général était souhaitable.

La direction spirituelle et temporelle de la confrérie est actuellement confiée à un surintendant que le Maghzen désigne et charge de donner des directives à toutes les zaouias. Mais l'autorité effective appartient à un *moqaddem* général ; de plus, chaque descendant du saint se réserve une sphère d'indépendance administrative : donc, manque de direction et de cohésion dont les effets se sont déjà manifestés ; les zaouias des divers pays semblent en effet se grouper régionalement et rompre toute attache avec la zaouia de Meknès. Désagrégation lente qui a du reste attaqué plusieurs autres confréries. De plus, il n'est nullement interdit à l'Aïssaoui de s'affilier simultanément à tel autre ordre qui lui convient.

Quant à la doctrine, on sait qu'elle dérive à la fois du chadoulisme et du djazoulisme : elle est donc strictement orthodoxe. Rinn avait déjà donné une partie du rituel : M. Brunel y ajoute (p. 58) le texte de plusieurs litanies et invocations empruntées le plus souvent aux grands maîtres du çoufisme. Au demeurant, cette partie du rituel paraît secondaire : comme dans les autres ordres de caractère populaire, les danses extatiques sont, aux yeux des confrères, beaucoup plus importantes que les litanies et l'ascétisme. Sans doute, quelques tolbas s'affilient à l'ordre afin d'en connaître les vraies doctrines, et rejettent pratiques extérieures et exhibitions. Mais, pour le plus grand nombre, il s'agit avant tout d'atteindre à l'extase par la perte de la sensibilité, et cela surtout au moyen de mouvements rythmiques violents et prolongés. La danse extatique est cependant précédée de *dzikrs* (cantiques) (bonne description de cette danse, p. 93) ; cette réunion a lieu tous les vendredis, sans préjudice de cérémonies organisées par des particuliers et de la fête annuelle du saint (*mousem*) (bonne description du *mousem* de Meknès, p. 112).

Mais, outre cette danse, les Aïssaouas se conforment à certains usages qu'il n'est pas inutile de rappeler. Des survivances païennes ont été constatées dans plusieurs confréries : de même, on a constaté chez les Aïssaouas, — outre des rites de baignade, de dendrolâtrie et d'ophiolâtrie — les pratiques suivantes : 1) Ils se rasent la tête, mais en laissant sur le vertex une sorte de natte très longue qu'ils ne raccourcissent jamais et qu'ils entretiennent soigneusement. (Bien entendu, les Aïssaouas femmes se contentent de partager leurs cheveux en deux tresses qu'elles font, comme les confrères, tourner lorsqu'elles dansent). Les adeptes populaires croient que leur foi dépend de la longueur et de l'épaisseur de cette natte. 2) Ils ont horreur de ce qui est noir, pendant le *mousem* (sans doute un *tabou*). 3) Certains d'entre eux sont guérisseurs, particulièrement de la paralysie (passes magnétiques, massages, frictions, impositions de mains ou de pieds, aspersions de salive, en invoquant Allah, Mahomet ou les saints). 4) Ils charment les serpents, prétendent guérir par leur application et immu-

niser contre leurs morsures. 5) Ils exorcisent (descriptions de cérémonies analogues à celles des Gnâoua, p. 155). 6) Enfin il est d'usage « de donner (secrètement) à chaque néophyte (homme ou femme), lors de son agrégation à la confrérie, un nom d'animal et de lui imposer pour règle d'imiter les mœurs et manières de cet animal (au cours des cérémonies) ». Sur ce point, M. Brunel donne (p. 170) une importante série d'observations nouvelles, étudiant les diverses figurations d'animaux mâles et femelles dont chacune crée un clan. Ce sont ces frères-animaux qui déchirent puis dévorent — exclusivement de jour, par crainte des démons nocturnes — les ovins qu'on leur jette vivants en offrande ; de plus, ils prennent soin de se barbouiller du sang de la victime, et ils doivent conserver sur eux ce sang sept jours durant (ce qui est monstrueux du point de vue musulman). Ces pratiques, et d'autres qu'étudie M. Brunel, se rattachent peut-être au totémisme ; on sait d'autre part que Van Gennep veut retrouver parmi les populations nègres les origines de l'Aïssaouisme (cf. les informations recueillies par M. Brunel, p. 233).

Il arrive parfois à M. Brunel de faire une citation sans en donner la source ; de plus, ce volume compact exigeait une table des matières détaillée. Sous réserve de quelques points de détail qu'il est impossible d'examiner ici, cet ouvrage est une bonne mise au point de la question.

Henri MASSÉ.

LEGEY (Doctoresse). — *Essai de folklore marocain*. — Paris, Geuthner, in-8°, 235 pages, 1926.

Le cadre adopté est celui du « Manuel de folklore » de Sébillot : monde physique (ciel, terre, eaux, flore, faune), homme (naissance, enfance et adolescence, amour et mariage, maladie et mort, alimentation, constructions et métiers, rapports des hommes entre eux, parure).

Bien entendu, les exemples de personnification des forces de la nature sont nombreux : la terre se venge si on la piétine trop brutalement, elle est capable de jalousie ; les étoiles sont les doubles des humains et meurent avec eux ; on poignarde le vent pour le calmer ; une vierge, se troussant, fait honte au ciel d'être couvert et orageux ; quand il tonne, c'est que le ciel est en douleurs d'enfantement.

De même pour les arbres auxquels on prête les passions humaines : ils se vengent de qui les maltraite ; à la mort de tel sultan, les arbres de son parc se fanent ; c'est que chaque arbre est habité par un génie.

Quant aux animaux, nombre d'entre eux sont des humains métamorphosés en punition d'une faute ; l'innocente tarente, en particulier, passe pour avoir trahi Jésus, et on l'écrase impitoyablement ; par contre, certains animaux sont respectés et

même soignés parce qu'ils sont probablement des génies ; d'autres jouent un rôle considérable en thérapeutique ; en outre — et par là ils se rapprochent des humains — ils sont exposés au mauvais œil et l'on doit s'efforcer de les en préserver ; on protège aussi les animaux domestiques par des conjurations contre les animaux nuisibles ; au mouton du sacrifice de l'Aïd el kabir se rattache notamment une série de superstitions (p. 64).

Le classement folklorique de Sébillot en vaut un autre. Pourtant il y aurait intérêt à séparer des croyances relatives au monde naturel celles qui relèvent du monde surnaturel (génies, saints, langage et formules magiques).

Magie et sorcellerie dominent naturellement la vie des Marocains. Mauchamp avait déjà consacré tout un ouvrage à la sorcellerie ; Mme. de Lens, une partie de ses *Pratiques des harems*. On trouvera dans l'*Essai* de Mme Legey des renseignements épars : utilisation des animaux en thérapeutique magique et en sorcellerie (p. 60), rites relatifs au lait des ruminants et aux couvées (63), pour rendre une femme stérile (75), traitement magique des maladies de l'enfance (108), origine et traitement magiques des maladies (140), divination (206), charmes d'amour (125) et caractère magique de la parure (214). On y ajoutera les formulettes relatives aux vertus magiques des plantes (49).

Pour les génies, l'index fournit (s. v.) tout ce qui touche à la question. Il n'en est pas de même pour les saints qui interviennent constamment, comme on devait s'y attendre : On trouve dans les montagnes les traces de leur passage (p. 4) ; certains ont pouvoir sur le soleil (19) et sur la pluie (26) ; ils font jaillir les sources et conduisent les rivières (34) ; ils guérissent et exorcisent moyennant des rites pratiqués à leurs sanctuaires (150), et même par l'intermédiaire de la terre de leur tombeau (10) où ils demeurent endormis (170) ; leur pouvoir guérisseur s'étend au bétail dont une tête leur est sacrifiée (62) ; parfois aussi, le pèlerin opère sur le saint le transfert de son mal (surtout par les cheveux, p. 38, 74, 134) ; les saints préviennent aussi le mal, en préservant les femmes contre l'avortement (77), en écartant les animaux nuisibles (62), en protégeant les enfants qui leur sont consacrés par une première coupe de cheveux (101) ; ils patronnent les divers métiers (185) ; une amulette contenant de la terre prise à leur tombeau préserve contre le vol (196) ; on les invoque efficacement quand une nourrice manque de lait (92), quand une accouchée ne peut pas dormir (91), quand un enfant pleure (111) ; par contre, ils savent punir quand il le faut (les enfants irrespectueux, p. 117 ; et voir, p. 66, la légende de Sidi Blal changeant en nègre son fils qui s'était moqué de lui, légende qui fait songer à Noé maudissant Cham, et qu'on pourrait intituler : « Pourquoi

la plante des pieds et la paume des mains sont blanches chez les nègres »).

On pourra reprocher à Mme Legey de négliger trop souvent d'indiquer sinon l'origine, du moins la localisation des faits cités (indications qui donnent tant de prix aux *Mots et choses berbères* de Laoust, pour ne citer que cet auteur). Lacune regrettable, car cet *Essai* forme une somme d'informations patiemment recueillies (voir particulièrement les chapitres *Naissance* et *Enfance*, ainsi que le curieux rite d'adoption d'enfant par simulation d'accouchement, p. 113). On comparera les berceuses (p. 114) à celles que citent Hardy et Brunot (*L'enfant marocain*, p. 23) ; on notera d'autre part les séries de cris d'animaux (p. 57), incantations (128), formulettes (117), proverbes (139).

Henri MASSÉ.

GUYOT (Georges), Docteur ès-sciences politiques et économiques, Chargé de mission du Gouvernement français. — *L'Italie devant le problème colonial (Problème démographique, Emigration et Colonisation d'Outre-mer, Généralités, Économie, Main-d'œuvre)*. — In-12, VIII-238 p., Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1927.

Ce petit livre n'est pas, comme son titre pourrait le faire croire, une étude d'histoire ou de géographie. Le point de vue adopté est tout différent. C'est celui de l'économie politique.

Historiens et géographes tireront profit des données qu'il apporte sur les productions de la Lybie, de l'Erythrée et de la Somalie, sur les grands travaux exécutés et les possibilités de colonisation. Ils en retiendront l'idée dominante et la conclusion. Ces colonies, et même la plus favorisée d'entre elles, la Lybie, n'offrent qu'un débouché limité à l'énorme surplus de population qui encombre la Métropole. D'où les efforts faits par l'Italie pour obtenir des territoires sous mandat ou des colonies nouvelles.

Mais on trouvera là avant tout un tableau résumé de l'organisation administrative, et un exposé plus détaillé de la législation du travail dans chacune des colonies italiennes. Dans cet ordre d'idées, et sur des problèmes tout-à-tout actuels, l'auteur a réuni une documentation abondante, qu'aucun autre ouvrage français ne fournissait encore.

On regrettera sans doute que tous ces renseignements aient un caractère trop théorique. Ils sont tirés de statistiques ou de textes législatifs, plutôt que des faits, et ils en conservent toute la sécheresse. Leur assemblage ne réussit pas à nous donner une description réellement vivante des diverses colonies italiennes.

Marcel LARNAUDE.

Revue des Périodiques

Afrique française. — *Janvier 1926.* — R. Thierry : L'intégrité des colonies françaises. — La propagande d'Abd el Krim dans l'Afrique du Nord. — Dans les territoires du Sud algérien. — Echos. — Ladreit de Lacharrière : M. Louis Bertrand et les colonies. — Tunisie. — Maroc. — Possessions italiennes. — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Thierry : La répression de l'agression rifaine. — *Renseignements coloniaux*, n° 1. — La discussion des crédits du Maroc à la Chambre des députés. — Le traité italo-égyptien. — n° 1 bis. — R. Raynaud : La propagande communiste dans l'Afrique du Nord. — Le plan anticolonial du bolchevisme. Deux documents italiens. — Les communistes et la loi sur l'indigénat. — Le statut de Tanger. Le budget algérien de 1926. — L'aviation africaine. — J. Ladreit de Lacharrière : Un manuel arabe de science hippique. — *Février 1926.* — La paix de l'Afrique. — Maréchal Franchet-d'Espérey : L'Administrateur colonial. — Colonel Paul Azan : L'armée nord-africaine et l'armée coloniale de la France. — Chronique de l'air : Les rekkas de l'air en 1925. — Les liaisons transafricaines. — Echos. — Algérie. Tunisie. Maroc. Ethiopie. — Possessions italiennes. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Thierry : La répression de l'agression rifaine. — *Renseignements coloniaux*, n° 2. — J. Le Cesne : Pour le berceau africain. — Commandant M. Bernard : Les tribus de la zone nord et nord-ouest du Maroc. — Le troisième congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines. — Le chemin de fer Tanger-Fez. — La banque algérienne de crédit agricole, n° 2 bis. — J. Dumaine : Les éléments du problème du Rif. — La législation tunisienne sur la presse et les délits politiques. — Une résolution socialiste sur la question coloniale. — J. Goulven : Les relations maritimes du Maroc et de l'A. O. F. — Le commerce de Casablanca et du Maroc français en 1925. — *Mars 1926.* — Pour en finir (affaire du Rif). — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif. — M. Besson : Le mouvement colonial. L'heure du savant. — Chronique de l'air. — Afrique du Nord. La conférence nord-africaine. — Algérie. Tunisie. Maroc, Egypte. — Possessions italiennes. — Tingitanus : Le statut de Tanger. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — R. Thierry : La répression de l'agression rifaine. — La situation des Marocains en Egypte. — *Renseignements coloniaux*, n° 3. — Lieutenant F. Dumoulin : Le

combat saharien. — Commandant Bernard et Jouffray : Les tribus de la zone nord et nord-ouest du Maroc. — n° 3 bis — Rober-Raynaud : La question des vins tunisiens. — P. Montfort : La justice indigène au Maroc. — J. Ladreit de Lacharrière : L'Algérie dans la littérature française. — J. Goulven : Remarques sur le budget ordinaire du Maroc. — Le commerce de l'Algérie en 1925. — Le commerce extérieur du Maroc en 1925. — *Avril 1926*. — La paix de l'Afrique. — L. Tanon : Il faut sauver l'Afrique noire. — M. Larnaude : Un programme de postes pour automobiles dans le Sahara algérien. — R. Thierry : Les difficultés de l'Égypte nouvelle. — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif. — La réforme administrative en Tunisie. — R. Vanlande : Une opinion indigène sur le Khamesat. — Echos. — Algérie. Tunisie. Maroc. — Possessions italiennes. — R. Thierry : La répression de l'agression rifaine. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc. — Le voyage de M. Mussolini en Tripolitaine. — *Renseignements coloniaux*, n° 4. — Lieutenant Demoulin : Les Touaregs du Hoggar. — N° 4 bis. — La conférence nord-africaine de Tunis. — La situation générale de l'Algérie. — Les relations maritimes du Maroc et de l'A. O. F. — *Mai 1926*. — Pour en finir (affaire du Rif). — Tingitanus : Le statut de Tanger. — Cavé : Sur les traces de Rodd Balek : Les problèmes tunisiens après 1921 (*suite*). — Echos. — Algérie. Tunisie. Maroc. — Possessions italiennes. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc (*suite*). — Le réseau colonial de l'A. O. F. — *Renseignements coloniaux*, n° 5. — Le congrès de la Société de Géographie du Maroc. — N° 5 bis. — La réforme administrative en Tunisie. — Socialisme et colonies. — L'Italie et l'Afrique. — La conférence consultative des territoires du sud à Tanger. — A propos des vins tunisiens. — La propagande communiste en Tunisie. — La valeur agricole du Maroc. — L'exploitation des phosphates marocains en 1925. — *Juin 1926*. — Marquis de Segonzac : Pourquoi et comment Abd el Krim s'est rendu. — Cavé : Sur les traces de Rodd Balek : Les problèmes tunisiens après 1921 (*suite*). — Lieutenant de Sèze : A propos du combat saharien. — A. Terrier : Les frères de la côte du Rif (*suite*). — Tingitanus : Les ambitions africaines de l'Italie et les affaires du Maroc. — Chronique de l'air. — Les grands raids. — Echos. — Algérie. Égypte. — R. Thierry : La soumission d'Abd el Krim et les problèmes du Rif (*suite*). — L. Rollin : L'Espagne au Maroc (*suite*). — *Renseignements coloniaux*, n° 5. — Lieutenant Kasdir : Trois colonnes au Maroc (mai-août 1925). — J. Ladreit de Lacharrière : L'armature du Maroc français en 1925. — n° 6 bis. — Rober-Raynaud : Les menées italiennes en Tunisie. — Capitaine Lehuraux : La conférence nord-africaine de Tunis et les questions sahariennes. — Un bilan de la politique sociale et économique de la Tunisie. — Les vins tunisiens : Le décret du 6 juin 1926. — Les ques-

tics algériennes devant le Comité Algérie-Tunisie-Maroc. — M. Larnaude : Les travaux hydrauliques dans la plaine du Chélif. — Le chemin de fer de Marnia à Nemours. — Les biens allemands au Maroc. — R. Vanlande : Sous les ordres de Lyautey. — Commandant M. Bernard : Carte par renseignements.

Amitiés catholiques françaises. — 15 février 1927. — L. Balu : La France catholique dans l'Afrique du Nord.

Annales de la propagation de la foi. — Mars 1927. — Mgr Leynaud : Algérie. Les sœurs blanches en Kabylie.

L'Armée d'Afrique. — Janvier 1927. — Lt-Colonel Doury : Le combat de Menabha. — Les routes tunisiennes. — Lt-Colonel Caillaud : La guerre au Maroc : VI. Organisation et combat des unités d'infanterie. — Courrier des Territoires du Sud. — Février. — Méd. major Pauron : Le médecin inspecteur Maillet. — Lt-Colonel Doury : Le combat de Menabha (*suite et fin*). — Capitaine Lehureaux : Missions d'études économiques vers la boucle du Niger. — Courrier des Territoires du Sud. — Mars. — Les transmissions au Maroc. — Colonel Rouquette : Le drapeau de Mazagan. — Capitaine Lehureaux : Missions d'études économiques vers la boucle du Niger (*suite et fin*). — Avril. — Général Descoins : Les expéditions sur Médéa. — Capitaine Beau : Les transmissions du Maroc (*suite*).

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — 4^e trimestre 1926. — J. Desparmet : Ethnographie traditionnelle de la Mitidja (*suite*). — Commandant Lemaitre : La topographie au service de la colonisation. — M. Bugéja : Monographie de la commune de Takitount. — 1927. 1^{er} trimestre. — M. Bugéja : Monographie de la commune de Takitount (*suite*). — Ch. Barbet : Les ville impériales. — Général Francez : A propos de la pénétration en Mauritanie. — 2^e trimestre. — Commandant Cauvet : Origine orientale des Berbères. — Un saharien : Automobile et avion dans le Sahara de l'Ouest. — Canal : Les martyrs du Sahara. — R. Peyronnet : Les communications au Sahara.

Le Correspondant. — 25 mars 1927. — XXX : Les affaires marocaines. Simples notes.

Mercure de France. — 1^{er} février 1927. — L. Martin : Une page de la vie de P. J. Toulet (1887-1889).

La Nature. — 1^{er} janvier 1927. — J. Welsch : Blancs et noirs dans le Sahara.

L'Opinion. — 5 mars 1927. — J. Chastenet : La grande question de Tanger.

Oriente moderno. — Novembre-décembre 1926. — Sezione politico-storica : Cronaca e documenti : Riassunto della situazione (A. G.). — Convenzione relativa alla schiavittu redatta a Ginevra il 25 dicembre 1926. — Notizie varie : I. Oriente in generale. — II. Turchia. — III. Libano e Siria. — Palestina. — V. Mesopotamia. — VI. Persia. — VII. Afghanistan e India. — VIII. Arabia. — IX. Egitto. — Sezione Culturale. G. Gabrielli : San Francesco e il Soldano d'Egitto. — Recensioni. — Janvier 1927. — Sezione politico-storica : Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — Il trattato del 5 giugno 1926 tra la grave Bretagna, l'Iraq e la Turchia per la delimitazione della frontiera tra la Turchia e l'Iraq. — Il trattato del 31 ottobre 1926 tra Ibn Saûd e l'Emiro dell' Asie. — Notizie varie. — Sezione culturale : Recensioni. — Sezione economica. — Notizie varie : La situazione economica e finanziaria in Turchia. — La sviluppo commerciale di Aden. — Février. — Sezione politico-storica : Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — Accordo del 4 dicembre 1926 tra la Santa Sede e la Francia riguardo agli onori liturgici nei paesi in cui si esercita il protettorato religioso francese. — Accordo del 4 dicembre 1926 tra la Santa Sede e la Francia riguardo agli onori liturgici nei paesi in cui le Capitolazioni sono abrogate o non applicate. — Ch. Monchicourt : Itinéraire dans quelques régions du Sahara politico-storica. Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — Notizie varie.

Revue de l'Histoire des colonies françaises. — XIX (1926). — H. Dehérain : La mission du commissaire général Dubois-Thainville auprès du dey d'Alger (an VIII et an X 1800 et 1801). — Ch. Monchicourt : Itinéraire dans quelques régions du Sahara, par le comte Filippi (5 mars-8 mai 1829).

Revue des Deux Mondes. — 1^{er} mai 1927. — M. Pernot : L'inquiétude de l'Orient (*suite*). La réforme turque. — 15 mai. — Le devoir de l'Europe.

Revue d'Etudes militaires. — 1^{er} mai 1927. — Les opérations au Maroc et au Levant en 1925 et 1926.

Revue militaire française. — 1^{er} janvier 1927. — Lt-Colonel Gêmeau : L'emploi des feux dans la guerre du Maroc.

Revue du Monde musulman. — (1926) LXIII. — L. Massignon et A. M. Kassour : Un essai de bloc islamo-hindou au

XVII siècle : L'humanisme mystique du prince Dâaâ. — Le congrès de turcologie de Bakou en mars 1926. — Le théâtre en Azerbaïjan. — Moustafa Kemal Pacha : Sa biographie. — Le « baiser du mendiant » en Perse. — LXIV. Le Congrès du Khalifat (Le Caire, 13-19 mai 1926) et le Congrès du monde musulman (La Mekke, 7 juin-5 juillet 1926), par A Sékaly. — LXV-XVII^e siècle : L'humanisme mystique du prince Dâaâ. — Le des années 1906-1926.

Revue des Questions historiques. — *1^{er} janvier 1927.* — Commandant Haillet : Les origines du Khalifat.

Revue scientifique. — *11 décembre 1926.* — L. Franchet : La céramique du désert lybique.

Revue indigène. — *Septembre-octobre 1926.* — Maroc. Une lettre du Sultan sur son voyage en France. — *Novembre-décembre.* — J. Mornet : Le Sahara français et ses habitants.

Revue universelle. — *1^{er} mars 1927.* — H. Massis : Orient et Occident.
